



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 116
publié le 23 avril 2021**

Table des matières

Décisions émanant de l'administration générale (AG)

- Décision n° 2021 – 21 AG du 20 avril 2021 portant calendrier des opérations électorales relatives à l'élection partielle du représentant des centres associés au conseil scientifique.....4
- Note de cadrage de l'administrateur général, du 20 avril 2021, relative à l'élection partielle du représentant des centres associés au conseil scientifique5

Décisions émanant de l'administration générale (AG)

DECISION N° 2021- 21 AG
portant calendrier des opérations électorales relatives à l'élection partielle
du représentant des centres associés au conseil scientifique

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,
Vu les articles D. 719-1 et suivants du Code de l'éducation,
Vu le règlement intérieur en vigueur,
Considérant la démission de ses fonctions de Monsieur Gilles MALEFAN, directeur du centre régional du Cnam Normandie et représentant des centres associés au conseil scientifique du Conservatoire national des arts et métiers, à compter du 30 avril 2021,

DECIDE :

Article 1 - Le calendrier des opérations électorales relatives à l'élection du représentant des centres associés au conseil scientifique du Conservatoire national des arts et métiers, pour la durée du mandat restant à courir, est fixé comme suit :

Vendredi 23 avril 2021	Publication de la note de cadrage du scrutin, comportant les modalités de dépôt des candidatures.
Lundi 26 avril 2021	Transmission de la liste électorale provisoire au comité électoral consultatif.
Mercredi 28 avril 2021	Contrôle et affichage de la liste électorale provisoire.
Lundi 10 mai à 17h00	Date et heure limite de dépôt des candidatures et des professions de foi auprès du service des affaires institutionnelles de la direction des affaires générales.
<u>Du mardi 18 mai à 10h00</u> <u>au jeudi 20 mai 2021 à 16h00</u>	<u>1^{er} tour de scrutin</u> par voie électronique
Vendredi 21 mai 2021	Proclamation des résultats du 1 ^{er} tour.
Lundi 24 mai 2021 à 12h00	Date et heure limite de déclaration de retrait des candidatures.
Mercredi 26 mai 2021	Date et heure limite de réception des réclamations pour le 1 ^{er} tour.
<u>Du mardi 1^{er} juin à 10h00</u> <u>au jeudi 3 juin 2021 à 16h00</u>	<u>2nd tour de scrutin</u> par voie électronique
Vendredi 4 juin 2021	Proclamation des résultats du 2 nd tour.
Mercredi 9 juin 2021	Date limite de réception des réclamations pour le 2 nd tour.

Article 2 - Le directeur général des services et le directeur des affaires générales sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 20 avril 2021

L'administrateur général



Olivier FARON

Dossier suivi par :

Valia MORGENBESSER
Cheffe du service des affaires institutionnelles

Raphaël LIPPMANN
Chargé des affaires institutionnelles

Paris, le 20 avril 2021

L'administrateur général

aux directeurs et
directrices des Centres
en région

NOTE DE CADRAGE

Objet : Élection partielle du représentant des centres associés au conseil scientifique

Monsieur Gilles MALEFAN, directeur du centre Cnam Normandie et représentant des centres associés au conseil scientifique, quitte les fonctions qu'il exerce au sein du Conservatoire national des arts et métiers le 30 avril prochain. En conséquence, son siège de représentant des centres associés au conseil scientifique devient vacant à compter de cette date.

Les directeurs et directrices de centre en région sont ainsi appelés à élire leur représentant et son suppléant dans le cadre d'une élection partielle, pour la durée du mandat restant à courir.

L'élection se déroulera par voie électronique du 18 au 20 mai 2021 et, le cas échéant, du 1^{er} au 3 juin 2021 pour un second tour de scrutin.

1. Liste électorale

La liste électorale du collège 5 des directeurs et directrices de centre en région comprend toute personne assurant la direction d'une structure Cnam en métropole et dans les Outre-mer.

2. Candidatures

Tous les électeurs sont éligibles.

Chaque candidature comprend les noms d'un titulaire et d'un suppléant.

Pour présenter sa candidature, il convient d'adresser l'imprimé de déclaration de candidature dûment rempli (cf. annexe) au service des affaires institutionnelles (SAI), par courriel à l'adresse sai@lecnam.net, avant le lundi 10 mai 2021 à 17h00 (date et heure de Paris).

Il est vivement recommandé d'accompagner la candidature d'une profession de foi présentée sur une feuille unique de format A4, éventuellement en recto-verso.

À l'issue du premier tour de scrutin, en cas de second tour, les retraits de candidature seront recevables jusqu'au 24 mai à 12h00 (date et heure de Paris). Les déclarations de retrait devront être adressées par courriel à l'adresse : sai@lecnam.net.

3. Déroulement du scrutin

Le scrutin est uninominal à deux tours, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour, le cas échéant. En cas d'égalité de voix au second tour, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Il se déroulera exclusivement par voie électronique du mardi 18 mai à 10h00 au jeudi 20 mai à 16h00 pour le premier tour, et du mardi 1^{er} juin à 10h00 au jeudi 3 juin à 16h00 pour le second tour le cas échéant. Ces horaires se réfèrent aux dates et heures de Paris.

Les électeurs sont invités à utiliser la plateforme de vote Belenios, qui présente toutes les garanties de sécurité et de confidentialité requises par la réglementation en vigueur.

À cet effet, chaque électeur recevra au plus tard la veille du scrutin, à son adresse de messagerie électronique professionnelle, les messages suivants :

- une alerte annonçant l'envoi d'un courriel émanant du serveur Belenios et qui récapitule les instructions à suivre pour procéder au vote,
- un message automatique de Belenios, contenant le code de vote ainsi que le lien vers la page de l'élection.

4. Opérations d'affichage et de dépouillement

Il sera procédé à l'affichage de la liste électorale, des candidatures, des professions de foi et des résultats du scrutin sur les panneaux administratifs du siège de l'établissement, ainsi qu'à leur publication sur le site intranet du Cnam dans un dossier dédié de la rubrique Instance/Élection.

Un bureau de vote, composé d'un président et de deux assesseurs, sera constitué pour les deux tours. Les électeurs désirant être désignés comme assesseur sont invités à se faire connaître auprès du SAI au plus tard le 5 mai 2021.

Il sera procédé au dépouillement dès la fin du scrutin, en présence des membres du bureau de vote, dans le cadre d'une séance de visioconférence Teams ouverte à l'ensemble des électeurs.

5. Communication électorale

Pendant les six semaines précédant le scrutin, la communication concernant l'élection est soumise à un cadre réglementaire spécifique, destiné à garantir une parfaite égalité entre les candidats.

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication de l'établissement aux fins de soutien d'un candidat est interdite.

Tout candidat souhaitant diffuser des messages de propagande électorale est tenu de solliciter cette diffusion auprès du service des affaires institutionnelles (SAI), par courriel à l'adresse sai@lecnam.net, selon les modalités suivantes :

- l'objet du message doit être rédigé selon le modèle suivant :
Message électorale - élection partielle CS 2021/collège 5 [noms du candidat et du suppléant]
- le message de campagne électorale doit figurer soit dans le corps du courriel, soit en pièce jointe sous format PDF d'un volume maximal de 5 Mo (mégaoctets) ; les messages envoyés sous d'autres formats ne pourront pas être diffusés ;

- les messages doivent parvenir au plus tard la veille du scrutin à midi (heure de Paris).

* * *

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service des affaires institutionnelles par courriel à : sai@lecnam.net.

Je vous remercie de l'intérêt que vous manifesterez au fonctionnement et à la vie de notre établissement en participant activement à ce scrutin.

L'administrateur général

Olivier FARON

Annexe : formulaire de déclaration de candidature

Élection partielle 2021
du·de la représentant·e des centres associés au conseil scientifique

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

À remplir lisiblement, en lettres capitales, puis à adresser par courrier électronique à sai@lecnam.net au plus tard le **lundi 10 mai 2021 à 17h00** (date et heure de Paris) *

PARTIE A REMPLIR PAR LE·LA CANDIDAT·E TITULAIRE

Je soussigné·e (NOM - PRENOM)

me déclare candidat·e à l'élection de représentant·e des centres associés au conseil scientifique.

Mon·ma suppléant·e est (NOM - PRENOM) :

Fait à, le 2021

Signature du ou de la candidat·e titulaire :

PARTIE A REMPLIR PAR LE·LA CANDIDAT·E SUPPLEANT·E

Je soussigné·e (NOM - PRENOM)

me déclare candidat·e à l'élection de représentant·e des centres associés au conseil scientifique.

Mon·ma suppléant·e est (NOM - PRENOM) :

Fait à, le 2021

Signature du ou de la candidat·e suppléant·e :

* Sont recevables les seules déclarations de candidatures portant les nom, prénom et signature de candidate·s valablement inscrite·s sur la liste électorale et déposées dans les délais fixés par l'Administrateur général.